

COMPTE-RENDU CONSEIL PÉRISCOLAIRE MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE du mercredi 8 juin 2016

Les participants :

Madame Elisabeth DELAMOYE – Maire Adjointe chargée des sports, des activités associatives et périscolaires
Monsieur Hervé DOLE – Conseiller Municipal
Madame Laurence VINSONNEAU – Directrice de l'Enfance
Madame Marie REYSS – Responsable du service Périscolaire
Monsieur Patrick MORAND – Responsable de la restauration scolaire
Madame Adeline SEGUIN – Coordinatrice élémentaire Centre
Madame Virginie BEGHIN – Coordinatrice élémentaire Guichet
Madame Tiffany HERSANT – Coordinatrice maternelle Maillecourt
Madame Nadège LEPERT – Coordinatrice élémentaire Mondétour
Monsieur Adrien NEUTRE – Coordinatrice maternelle Centre
Madame Catherine CONSTANTIN – Coordinatrice maternelle Guichet
Madame Marion BRUNNEVALLE – Coordinatrice maternelle Mondétour
Madame Sylvie MARTEL – Directrice de l'école élémentaire du Guichet
Madame Solweig GUINARD – FCPE Centre
Madame Alexandra COLIN – FCPE Guichet
Madame Zarouhie BEDUOGLU – LIPEG Guichet
Monsieur Benoît NUNCQ – GIPO Mondétour
Monsieur Jérôme BOYER – FCPE Mondétour
Madame Marjorie CARIOU – FCPE Mondétour
Madame Sylvie LE CORNEC – Educatrice de Jeunes Enfants périscolaire (EJE)
Madame Murielle TURPIN – Coordinatrice du Pôle Accueil Familles (PAF)

Ordre du jour :

- 1- Projet éducatif : Qu'est-ce que c'est ? Point d'étape
- 2- Pause méridienne : présentation des objectifs pédagogiques
- 3- Projet compostage / Tri des déchets alimentaires
- 4- Rôle de l'Educatrice du Jeune Enfant périscolaire
- 5- Rôle du coordinateur périscolaire
- 6- Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) / Protocole d'évacuation incendie
- 7- Questions diverses (NAP de la rentrée / gestion de l'absentéisme des agents...)

1. Projet éducatif :

► Preamble

Depuis 2015, à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire, un projet éducatif territorial appelé PEDT, mentionné à l'article L551-1 du code de l'éducation a été élaboré par la commune. Cependant il n'a pas de caractère obligatoire.

C'est un outil de collaboration locale permettant aux collectivités qui le souhaitent de mobiliser toutes les ressources territoriales afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (enseignants, agents municipaux, monde associatif, parents...).

Il traduit la réflexion et l'articulation de l'organisation des nouveaux temps périscolaires mise en place à la rentrée 2014.

Les différents projets éducatifs de la commune (crèches...) se construisent et viennent s'inscrire dans ce PEDT.

► Qu'est-ce que le projet éducatif ?

Définition :

Tout organisateur d'un accueil collectif de mineurs est tenu d'élaborer un projet éducatif. C'est un document commun à l'ensemble des structures d'accueil des enfants de 3 à 11 ans, organisé par la commune. Ce document prend en compte les principes fixés par le décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles.

C'est un document écrit qui définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les temps périscolaires et les Centres de Loisirs Maternels (CLM vacances).

- ⇒ Il traduit l'engagement de la commune, ses priorités, ses valeurs.
- ⇒ Il précise le sens de ses actions, fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.
- ⇒ Il vise à favoriser la continuité de l'action, et indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Pour simplifier on peut dire que le projet éducatif traduit les principes et les priorités de la commune.

A qui s'adresse-t-il ?

- Aux familles
- A l'équipe pédagogique pluridisciplinaire
- Aux fonctionnaires et partenaires : Mairie, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Objectifs d'un projet éducatif :

- ⇒ Permettre aux équipes pédagogiques :
 - de connaître les priorités de la commune et les moyens qu'elle met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs
 - de définir des actions concrètes et de les inscrire dans le projet pédagogique du CLM ou de l'accueil périscolaire.
- ⇒ Permettre aux familles de mieux connaître les priorités des organisateurs et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- ⇒ Aux fonctionnaires de la DDJS lors des contrôles : de repérer les intentions éducatives, d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement et les objectifs énoncés...

Le projet éducatif est à distinguer du projet pédagogique qui lui, regroupe l'ensemble des méthodes permettant de mettre en application, sur le terrain, les directives et valeurs du projet éducatif. Il est propre à chacun des lieux d'accueil de loisirs.

Exemple :

- ⇒ Objectif éducatif = « favoriser la place du livre et de la lecture au sein des accueils »
- ⇒ Objectifs pédagogiques = « mettre les livres à dispositions des enfants, utiliser le budget livre pour renouveler les albums, mettre en place un espace de lecture agréable, ou encore prévoir tous les jours un temps de lecture aux enfants...etc. »

► **Point d'étape :**

Ce projet est élaboré avec Sylvie Lecornec, Educatrice de Jeunes Enfants périscolaire (EJE).

- ⇒ Lecture et distribution du sommaire du projet éducatif :

- A. Préambule
- B. Les modalités de fonctionnement
- C. Les objectifs éducatifs
- D. La prise en charge extrascolaire
- E. Les partenariats
- F. Modalités d'évaluation et suivi des projets

- ⇒ Lecture d'un morceau choisi pour transmettre la manière dont ce projet se construit : « Le jeu libre »
 - L'intérêt du jeu libre
 - Le rôle de l'animateur (actions et postures)

- ⇒ Ce qu'il reste à faire :

- D. La prise en charge extrascolaire
 - Les animations de la ville
 - Lieu d'apprentissage
 - Les sorties
 - Les spécificités d'une journée de vacances clm (la notion de repos, la distraction, « prendre le temps », continuité de la journée...)
- E. Les partenariats
 - L'importance du partenariat
 - Les structures départementales : PMI, DDJS...
 - Les structures communales, la CPS : écoles, médiathèque, piscine...
 - Les associations : lire et faire lire, MJC, ASO...
- F. Modalités d'évaluation et suivi des projets
 - Les espaces d'échange (les réunions, les conseils périscolaires...)
 - Les indicateurs de réussite
 - L'analyse des difficultés rencontrées
 - Projection de l'action éducative (évolution de la typologie d'Orsay, renouvellement du projet éducatif, prise en compte de l'actualité politico-sociale...)

2. Pause méridienne :

► Présentation de la formation « Nutrissimo »

C'est un programme d'éducation alimentaire destiné aux enfants d'âge élémentaire. Programme conçu par l'institut Pasteur de Lille, la fondation PILEJE et la fondation BELE.

Programme en quatre actions :

- 1) Une formation à l'attention du personnel présent sur la pause méridienne :
- 2) Mise à disposition de 5 jeux de plateaux pédagogiques
- 3) Une formation à l'attention des enfants d'âge élémentaire
- 4) Une conférence à l'attention des parents

1) Le 14 mars dernier, les responsables de la pause méridienne ainsi que les agents « pause méridienne » ont pu bénéficier de cette formation.

- L'objectif étant de décliner un socle de connaissances auprès des équipes et de favoriser un discours harmonisé de toute la communauté éducative.

Les thématiques abordées lors de cette formation étaient :

- le rôle de l'alimentation
- les facteurs qui influencent l'activité physique et les choix alimentaires
- les repères nutritionnels du PPNS (programme national nutrition santé)
- le comportement alimentaire de l'enfant (la construction du goût chez l'enfant, la néophobie alimentaire = 3 /4 des enfants deviennent sélectifs dans leur alimentation...)
- l'enfant à la cantine
- « trucs et astuces » pour le personnel (ne pas forcer à finir l'assiette, ne pas valoriser le dessert s'il goûte les légumes...)

2) Lors de cette formation cinq jeux de société ont été transmis : jeu de plateaux qui fait voyager les enfants à travers les différents univers de l'alimentation et de l'activité physique.

- ⇒ L'idée est de pérenniser ou de prolonger l'action par le biais du jeu de société et des interactions enfants/ animateurs...

3) Les enfants de la classe de Mr Faré (cm2) et de Mme Joannon (cm1) ont participé à un atelier-débat interactif animé par un médecin nutritionniste.

- ⇒ L'objectif est de donner aux enfants des astuces pour mieux comprendre l'impact de l'alimentation sur la santé.

4) Le programme Nutrissimo est en train de mettre en place une conférence à l'attention des familles sur cette même thématique.

Ce programme éducatif a été proposé aux enfants de l'école de Mondétour pour faire suite au projet « gaspillage alimentaire » dans lequel l'école est déjà inscrite.

► Le projet éducatif « pause méridienne »

Le programme « Nutrissimo » nous a permis de construire les projets pédagogiques de la pause méridienne (maternelle et élémentaire) en adaptant le socle de connaissances transmis lors de la formation, à nos accueils périscolaires du midi :

L'objectif principal de cette « pause » est de permettre à l'enfant de se restaurer et de se ressourcer : cette coupure est un temps de détente, de loisirs et surtout de jeux. Grâce à elle, l'enfant va se divertir. Cette pause est indispensable entre deux séquences scolaires car les apprentissages demandent à l'enfant d'importants efforts de concentration.

Le projet éducatif traduit les actions et postures des agents pour répondre à cet objectif.

Thématiques abordées :

- Le repas :
 - Organisation du repas

- Les besoins de l'enfant
- Le rôle de l'animateur
- La socialisation autour du repas
- L'activité des enfants
- Rôle du responsable de la pause méridienne

3. Projet compostage / tri des déchets alimentaires

Introduction : Mme Delamoye

« Le service de restauration scolaire avait, dès 2009, commencé à travailler sur un projet de compostage, avec de nombreuses recherches sur les différentes méthodes de compostage, les composteurs existants, et le dimensionnement du projet (un restaurant, l'ensemble des restaurants ...). Les partenaires que nous avons sollicités alors : SIOM, département, n'en étaient qu'au tout début de leur réflexion et quelques expériences avaient été lancées dans des collèges.

Nous avons néanmoins commencé à élaborer un projet, mais sur le Guichet où le gardien et le personnel de restauration étaient partants. L'école avait aussi bénéficié d'interventions du SIOM sur les déchets.

La restructuration du service enfance a mis ce projet en attente et c'est à Mondétour qu'il a vu le jour avec M. Faré qui s'y est investi tant sur le plan scolaire que périscolaire. »

► **Projet compostage :**

Depuis 2013, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées, le SIOM de la vallée de Chevreuse a mis en œuvre de nombreuses actions dont celle de la réduction du gaspillage alimentaire, en partenariat avec Mr Faré, directeur de l'école élémentaire de Mondétour et Irène Galbaktiotis, responsable scolaire.

Courant 2013-2014, ce projet s'est déroulé en trois étapes :

- Une étape de diagnostic avec visite de la cantine et de la cuisine
- Mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire (réalisation d'une chartre anti-gaspillage, réalisation d'affiche-slogan...)

Le projet a été interrompu à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et au changement de personne pilotant le projet.

Pour l'année 2015-2016, le projet se poursuit :

- ⇒ Par la mise en place de composteurs à l'aide de Mme Micheline, chargée de mission prévention des déchets et maître composteur, du SIOM :

Mr Farré est référent scolaire sur ce projet.

1^{ère} étape : Constitution d'un groupe d'adultes « référents compost » : composé de Mr Faré, Nadège Lepert, la coordinatrice périscolaire, Boutheina Chiadmi, une animatrice, Mr Aparicio le gardien « jardinier » et Mme Raoul Fernanda, responsable cuisine de Mondétour.

Ce groupe de référents a bénéficié le 12 mai dernier d'une formation pour le bon fonctionnement du compostage :

Contenu de la formation :

- Réglementation (circulaire du 13 déc. 2012 relatives aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité, tenue d'un registre, la signalétique, les contrôles...)
- Pourquoi composter ? (32% des déchets putrescibles) Que peut-on composter ?
- Cycle de vie du compost

2^{ème} étape : Constitution d'un groupe d'enfants référents (classe de CM2 de Mr Faré + classe de CM1 de Mme Joannon)

A l'occasion de la mise en place des deux composteurs, les deux classes référentes participeront également à une réunion d'information et de formation organisée par Mme Micheline : Pourquoi composter ? Que peut-on composter ? le 15 septembre prochain.

► **Projet tri des déchets à la cantine**

Dans un second temps il est prévu que les enfants puissent trier leurs déchets alimentaires sur le temps de cantine et ainsi nourrir le composteur.

Une table de tri va prochainement être commandée pour la cantine de l'école élémentaire de Mondétour

- Rencontre avec Mme Mondiet du SIOM, chargée de mission prévention des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, pour la mise en place du tri des déchets alimentaires et l'organisation qui en découle.

4. Rôle de l'Éducatrice de Jeune Enfant (EJE) périscolaire :

Sylvie Lecornec travaille depuis quatre ans comme éducatrice de jeunes enfants pour la commune d'Orsay.

Depuis le mois de Janvier elle travaille deux jours par semaine sur les structures périscolaires de la ville.

► **Les missions de l'EJE :**

- Développer des pratiques professionnelles adaptées à l'accueil et à l'accompagnement de l'enfant et de sa famille
- Favoriser les apprentissages et l'autonomie de l'enfant
- Concevoir et mettre en œuvre des actions éducatives auprès des enfants en lien avec le projet éducatif de la ville
- Assurer dans l'équipe une cohérence socio-éducative auprès de l'enfant

► **Missions au sein du service périscolaire :**

- Observer sur le terrain les différents temps périscolaires dans chacune des écoles
- Echanger et analyser pour permettre de faire évoluer les pratiques professionnelles
- Soutenir les équipes dans leur réflexion et parfois dans leurs difficultés autour d'un accueil organisé
- Créer une dynamique professionnelle pour réaliser un travail de qualité
- Accompagner et élaborer les projets pédagogiques avec l'ensemble des responsables de centre, leur adjoint ainsi que l'équipe d'animateurs.

Sylvie Lecornec : « pour bien comprendre mes missions je vous propose de donner quelques exemples :

1/En maternelle:

Ajuster nos pratiques en lien avec le projet éducatif sur l'autonomie de l'enfant pendant les temps périscolaires :

L'accueil de l'enfant s'inscrit dans une logique éducative. Chaque service est pensé, orienté, organisé pour réaliser un travail de qualité en fonction des besoins de chaque enfant. Lors du temps du goûter, nous avons mis en place des actions pour favoriser l'expérimentation de l'enfant.

⇒ *Les pratiques existantes :*

- *L'enfant prend seul sa serviette dans son casier, et l'enfile grâce au cordon*

⇒ *Le travail en équipe :*

- *Nous réfléchissons ensemble, pour aider chaque enfant à développer ses capacités d'expérimentation. Le travail d'observation permet d'analyser les pratiques pour mettre en place des actions.*

⇒ *Evolution des pratiques pour soutenir l'autonomie de l'enfant :*

- *Mise à disposition d'un petit couteau pour tartiner seul son pain*

- *De broc d'eau pour que l'enfant puisse se servir seul de l'eau.*

- *Encourager l'enfant à ouvrir l'opercule et mettre du sucre dans son yaourt.*

- *Participer à la préparation et au rangement du goûter, au nettoyage de la table.*

⇒ *La participation active de l'enfant dans l'expérimentation des gestes du quotidien*

- *Il va s'exercer pour petit à petit, maîtriser les gestes du quotidien et élargir ses compétences à son échelle. Par ce processus, il va développer sa confiance en lui, se construire, sous le regard bienveillant de l'adulte.*

2/En élémentaire :

Une animatrice en difficulté face à l'agressivité d'un enfant de 9 ans envers elle m'a sollicité.

Je lui ai proposé de venir observer son temps d'animation.

⇒ *Temps d'observation :*

Dans un premier temps, j'observe l'enfant pour le connaître. Je vais noter toutes mes observations. Puis, je vais extraire les situations positives (je travaille sur la logique des compétences et non sur le manque).

⇒ *Retour sur mes observations : transmission à l'animatrice :*

- *La pertinence des propos de l'enfant : L'animatrice informe les enfants, qu'il ne reste plus qu'un quart d'heure avant la fin de l'atelier. L'enfant complète, qu'il ne reste plus que 15 minutes.*

- *Son sens de l'observation : il a repéré deux enfants qui parlent entre eux assez fort. Il va les voir et leur demande d'arrêter.*

- *Des réparties rigolotes*

⇒ *L'importance de la valorisation de l'enfant*

*Par ces constatations, je mets en **valeur les compétences** de l'enfant pour faire évoluer le regard de l'adulte.*

⇒ *Temps d'échange et de réflexion*

On recherche et explore ensemble des solutions constructives, sécuritaires et respectueuses. En sachant que derrière ce comportement agressif envers l'adulte, l'enfant exprime des ressentis.

⇒ *Accompagner l'enfant en accord avec ses parents :*

En mettant en place des stratégies positives pour l'accompagner.

Le rythme d'une journée d'école, associé aux activités TAP représentaient une importante fatigue pour cet enfant. Ainsi nous avons proposé avec l'accord de ses parents, de favoriser des temps d'activités libres. Seul l'atelier art plastique a été conservé tous les vendredis.

Ce changement d'emploi du temps a été bénéfique pour cet enfant

⇒ *Soutenir le professionnel :*

Etre disponible et à l'écoute du professionnel pour le reconforter et le soutenir dans ses pratiques quotidiennes. »

5. Rôle du coordinateur périscolaire :

Sous la responsabilité du responsable du service périscolaire, le coordinateur périscolaire a pour missions principales :

⇒ **De garantir la qualité d'accueil de l'enfant et sa famille :**

Il crée du lien avec les familles et favorise la communication. Il assure une transmission des informations aux familles notamment par l'affichage dans le panneau périscolaire, à l'entrée de l'école et de l'accueil de loisirs.

Le coordinateur périscolaire est disponible quotidiennement en cas de besoin par les parents, sur les accueils de loisirs, sur rendez-vous ou via le téléphone portable professionnel.

⇒ **D'élaborer un projet pédagogique** en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, en cohérence avec le projet éducatif, les orientations municipales, les besoins des familles et des enfants et l'évolution de l'environnement social. Il réunit les agents tous les mardis matin pour échanger et réfléchir sur l'organisation du service, les difficultés rencontrées, les observations faites...

⇒ **L'encadrement et le management de l'équipe** d'animation sont assurés :

- en mettant en place des réunions permettant l'échange entre les animateurs, les ATSEM, l'éducatrice de jeune enfant et l'hôtesse d'accueil.
- en accompagnant son équipe dans la formation,
- en gérant et palliant les absences des agents.
- en fin d'année, le coordinateur évalue chacun des agents. Cet entretien d'évaluation a également pour objectif de mieux accompagner l'agent dans son parcours professionnel, de mieux prendre en compte ses besoins, et de faire le point avec lui sur ses compétences et sur son évolution professionnelle.

⇒ Le coordinateur périscolaire a également pour mission **d'assurer et de contrôler les règles d'hygiène et de sécurité :**

- Diffuser et veiller à l'application des protocoles médicaux et d'urgences, des PAI (Protocole d'Accueil Individualisé),
- Dépister les signes d'alerte physique et psychique de l'enfant et de prendre les mesures nécessaires,
- Veiller à la mise en place du plan Vigipirate,
- Élaborer et faire appliquer le PPMS, le protocole d'évacuation incendie...

⇒ La **gestion administrative et financière** de l'accueil de loisirs amène le coordinateur périscolaire à gérer un budget (commandes et facturations) pour l'achat de matériels divers.

Il tient également à jour les listes de présences et d'émargement.

⇒ Il contrôle **l'entretien et la maintenance des locaux.**

6. Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) / Protocole d'évacuation incendie

Attention à la confusion entre les deux

L'évaluation des **risques incendie** se fait par 2 biais :

▶ **La Commission communale de sécurité** (obligation légale)

Le rôle de cette commission est de s'assurer que les bâtiments recevant du public, sont conformes au regard de la loi et de la réglementation pour garantir la sécurité de chacun.

Elle réunit :

- une personne des services départementaux de secours et d'incendie,
- un représentant de la direction départementale de la sécurité publique,
- un de la direction départementale du territoire.

Les visites de la commission communale de sécurité ont lieu tous les trois ou cinq ans (selon la classification du bâtiment).

Les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs, sans oublier les centres culturels ou sportifs sont périodiquement inspectés et contrôlés.

Lors d'une visite de la commission de sécurité, les conformités des installations de sécurité incendie, de gaz, d'électricité, de ventilation, de chauffage et de désenfumage mécanique sont vérifiées.

D'autre part il existe pour chacun des bâtiments :

▶ **Un protocole d'évacuation incendie des locaux** (spécifique à chaque bâtiment)

- ✓ Dans les écoles : connu de l'ensemble des agents du périscolaire (voies d'évacuation et points de regroupement)
- ✓ Dans les CLM : point de regroupement et voies d'évacuation connu de tous.

Ce protocole est un document écrit (comment donner l'alerte, coupure générale de gaz ..., rôle de chacun ...) qui actuellement est en cours de validation des services de secours.

▶ **Un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)**

Pour que les établissements scolaires confrontés à un événement majeur (tempête, accident industriel, attentat ou intrusion extérieures...) soient préparés à la "gestion de crise", le ministère chargé de l'Éducation Nationale demande que soit rédigé un PPMS pour chaque école (BO 2002). Cette recommandation a pris une dimension particulière suite aux attentats de 2015.

⇒ Objectifs : assurer la sécurité des élèves et du personnel, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et appliquer les directives des autorités.

Certains coordinateurs ont été conviés aux réunions d'information mises en place dans les écoles.

Détails donnés lors des conseils d'écoles.

Pas d'obligations légales de faire un PPMS pour le périscolaire.

Cependant au niveau communal il existe :

▶ **Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Obligatoire depuis la loi du 13 août 2004

Le PCS :

- Regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection des populations (y compris scolaire- périscolaire et petite enfance)

- Détermine, en fonction des risques connus et propres à la commune, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes et de biens et de l'environnement
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recense les moyens disponibles
- Définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population avec une attention particulière pour les ERP Etablissements Recevant du Public)

Les PPMS des écoles sont inclus dans le PCS. Afin d'harmoniser les informations, les PPMS périscolaires et petite enfance vont être intégrés au PCS.

Chaque année, depuis 2012, un exercice de crise est réalisé :

Cette année, le 18 mars dernier « **Exercice grandeur nature** : Orsay sous la menace terroriste »

Le but de cet exercice est de tester en temps réel la réactivité de la cellule de crise et sa capacité à gérer de front toutes les problématiques liées à ce type d'évènement (intervention des forces armées, sécurisation de la population, gestion de la presse...). Cette année, un journaliste du Parisien a même été convié pour jouer son propre rôle et vivre l'exercice de l'intérieur. La démarche mise en place par la ville en matière de gestion de crise vaut à Orsay d'être la première ville d'Ile-de-France à se voir attribuer le label Pavillon Orange®* depuis le 24 septembre 2012.

**Le Pavillon Orange® est un label décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile aux communes qui répondent à des critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces*

VISIONNEZ LA VIDÉO DE L'EXERCICE SUR YOUTUBE/MAIRIEORSAY

De plus, conformément au code de l'action sociale et des familles, les CLM sont régulièrement contrôlés par la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale**.

Trois points principaux sont contrôlés (les CLM de Mondétour et du Centre ont été contrôlés cette année):

- Aspects éducatifs, pédagogiques et d'animation – (respect des taux d'encadrement, contrôle des projets éducatifs/pédagogiques/d'animations...)
- Hygiène et sécurité – (vérification du procès-verbal de la commission communale, des registres de sécurité, de la tenue des registres de présence des enfants/présence du personnel, ...)
- Aspect administratif (gestion du personnel, réunion, affichages obligatoires...)

⇒ Réflexion sur la multiplication des exercices de mise en situation auprès des enfants (PPMS, Evacuation incendie...) et l'impact que ça peut avoir sur eux, n'hésitez pas à nous faire des retours...

7. Questions diverses

► Les parcours périscolaires 2016-2017 ?

- Les parcours sont reconduits à l'identique pour l'année 2016/2017.
- Réflexion en cours autour du Parcours 4 (étude + activités dirigées) pour l'année 2017/2018

Du fait d'un parcours 4 fatigant pour les enfants, d'effectifs importants en étude (concentrés sur un créneau), d'effectifs moins importants sur les TAPS (répartis sur 2 créneaux) et de difficultés d'organisation au niveau de l'utilisation des locaux sur le temps d'activité périscolaire (utilisé par les associations à partir de 17h), une concertation sera mise en place afin de trouver des solutions plus adaptées.

► Rappel sur les inscriptions périscolaires pour la rentrée 2016/2017 (à retrouver dans les vitrines d'affichage des écoles):

- Inscriptions aux activités sur le portail familles du **27 juin au 22 août 2016**.
- La fiche de renseignements périscolaire est à remplir et à retourner **complétée** (photo, photocopie des vaccinations attestation vitale des parents...) avant le **14 août 2016**.
- Calcul du quotient familial en mairie du **29 août au 30 septembre 2016**.

- ▶ Est-il possible de mettre une sonnette à l'entrée périscolaire de l'école élémentaire de Mondétour (côté gymnase) ?
 - Une demande de travaux sera faite auprès du Centre Technique Municipal (CTM).

- ▶ Gestion des violences entre enfants à l'école élémentaire de Mondétour (temps du midi et récréation du soir) ?
 - Pas de retour des parents. Ils sont invités à se mettre en relation avec les coordinateurs pour connaître les difficultés rencontrées et que les équipes puissent prendre les mesures nécessaires.

- ▶ Est-il possible que les animateurs accompagnent les enfants au gymnase de Mondétour pour l'activité judo ?
 - Les animateurs sont présents uniquement pour encadrer le temps périscolaire.
 - Le gymnase se trouve dans l'enceinte du groupe scolaire de Mondétour (aucune route à traverser).
 - Les parents peuvent autoriser l'enfant à quitter l'école seul pour se rendre à son activité. Pour cela il est nécessaire de remplir une autorisation de sortie.

- ▶ Quand est-ce-que les casiers pour ranger les cartables à l'école élémentaire du Guichet seront installés ?
 - Les casiers ont été commandés auprès du Centre Technique Municipal (installation faite le jeudi 9 juin 2016).

- ▶ Gestion de l'absentéisme des agents pendant la pause méridienne
 - Taux d'encadrement : -un animateur par classe + deux en renfort pour les écoles élémentaires
-une ATSEM + un animateur par classe pour les écoles maternelles
 - Les agents ou coordinateurs se déplacent sur les sites pour renforcer les équipes en fonction du nombre d'agents absents.
 - Les écoles maternelles sont privilégiées, car les enfants d'âge maternel sont moins autonomes et demandent d'avantage d'aide à la prise du repas.